

Paris, le 4 novembre 2021

LES RATTRAPAGES DE L'ACTUALITÉ

FÉDÉRATION CFTC FINANCES

CNAS/CTM sur la réforme du réseau de l'action sociale du 27 octobre 2021 :

Deux grands principes nouveaux:

- Création d'un échelon régional, avec un responsable régional d'action sociale (cat. A) qui aura pour mission d'encadrer le réseau de délégués d'action sociale;
- Le Délégué de l'action sociale (cat. B ou C) aura des missions non seulement départementales mais aussi plus transversales sur l'ensemble de la région voire du territoire. Cette fonction est créée par fusion de deux fonctions existant antérieurement.

La CFTC FINANCES a insisté sur son désaccord sur cette nouvelle réforme. On passe d'une structure départementalisée à une structure régionalisée. Cela va éloigner les agents des responsables et cela ne correspondra pas aux besoins des agents. Il est aberrant de partir d'une logique métier budgétaire pour définir les besoins des agents, au lieu de faire l'inverse : partir des besoins des agents pour aboutir à la définition des métiers.

Groupe de travail sur la parentalité du 29 septembre 2021 : des choix à faire !

Dès le départ, le secrétariat général a affirmé: « On ne peut pas tout faire et on ne peut pas tout prioriser ». Il souhaite cependant «préserver le budget de l'Action Sociale», «en faisant des choix, quant à la faisabilité des propositions», tout en «espérant trouver les bases d'orientations communes». Face à la très forte insistance des organisations syndicales, le Secrétariat général a affirmé que le dossier des crèches «n'était pas l'axe principal de sa réflexion». Le motif en est toujours et encore d'ordre budgétaire, les investissements en la matière étant jugés trop coûteux. Le Secrétariat général a fait des propositions concernant les CESU 6-12 ans, la création coupon sport, propositions qui seront débattues lors d'un prochain GT.

La CFTC Finances a tout de même réitéré sa demande pour que les délégations départementales et les SRIAS décentralisés se rapprochent plus des crèches qui sont à proximité des lieux de travail des agents. En effet, face à toutes ces complexités, les agents, lors de la dernière enquête du ministère, ont demandé plus de souplesse et d'aide sociale. Pour la CFTC Finances, il y a trop d'inégalités sur le territoire national notamment sur les services déconcentrés hors préfectures.

Groupe de travail signalement du 23 septembre 2021 : dispositifs de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexiste :

Le signalement pourra se faire soit selon une procédure directionnelle définie, soit par une saisine de la cellule Allô Discrim (ou les deux). Le signalement une fois engagé devrait déboucher vers: un accompagnement, soutien, orientation vers les services et acteurs adéquats, protection fonctionnelle (après éventuel déclenchement d'une enquête administrative). Au fil des débats il est devenu évident que le harcèlement moral semble

insuffisamment traité, cette question monte en puissance dans les services et on manque de réponses claires à donner aux agents.

La CFTC Finances est très sensible aux questions touchant le harcèlement, la discrimination ainsi que les violences sexistes et sexuelles. Selon la CFTC Finances, le sujet du harcèlement moral risque de devenir majeur, dans le contexte de la mise en place des LDG et de l'arbitraire qui les accompagne.

Télétravail : Les négociations arrivent enfin au ministère.

Sur le document soumis à la discussion, la CFDT et la CFTC Finances constatent qu'il ne fait que reprendre les parties de l'accord fonction publique. Or, cet accord prévoit pourtant des déclinaisons ministérielles par le biais de négociations d'accords avant la fin de l'année. Nous avons donc réitéré notre demande de négociation afin de préciser plusieurs items : droit à la déconnexion, organisation du travail, question centrale de la confiance, précisions à apporter aux situations particulières, de manière générale introduire des modalités pratiques facilement applicables.

Pour la fédération CFTC Finances, l'administration doit aller au-delà de l'accord cadre de la fonction publique et négocier pour donner aux agents les moyens de télétravailler dans les meilleures conditions

Groupe de travail Formation : cycle ministériel de formation initiale et acculturation au numérique.

Face à l'incertitude liée à la crise sanitaire, un parcours apprenant, accessible en distanciel, a été créé en août 2020 et diffusé dès début septembre 2020 sur la plateforme de l'IGPDE. La rentrée a été effectuée avec un mode hybride ou distanciel si besoin. Par ailleurs, l'accompagnement à l'acculturation au numérique des agents du MEFR constitue un enjeu majeur. C'est ainsi qu'il a été lancé début 2021 le parcours apprenant compétences numériques « PAC-Num ». Il s'agit d'un dispositif personnalisé d'évaluation des compétences et d'accès aux formations les plus adaptées aux attentes et aux besoins « métiers » des 132 600 agents du MEFR.

Notre fédération a rappelé qu'il fallait respecter l'humain derrière son ordinateur et que l'auto-évaluation pouvait être un élément de souffrance pour l'agent qui va découvrir qu'il est en grande difficulté face au numérique. Enfin, nous avons rappelé que notre administration est très en retard sur le numérique et qu'un effort important devait être fait pour rattraper ce retard.

CNAS du 8 juillet 2021 :

Le secrétariat général a proposé de conserver 9 résidences, soit une taille critique satisfaisante, pour assurer la continuité de l'activité du parc de l'EPAF. Le ministère a également proposé des garanties pour les agents concernés, avec, par exemple, la possibilité de ruptures conventionnelles de contrat, tout cela sous le contrôle d'un « comité de suivi », auquel participeront les représentants des personnels. Par ailleurs, l'alliance CFDT/CFTC a dit son opposition frontale au rapprochement entre l'ALPAF/Logement et la Masse des Douanes recommandé par la Cour des Comptes. Concernant le budget de l'action sociale, nous assistons, au fil des années, à sa réduction, sur le mode « drastique » : quasiment moins 12 millions entre 2019 et 2020, c'est-à-dire plus de 10 % de budget en moins. Pour l'Alliance CFDT/CFTC, le budget de l'Action sociale appartient aux agents: il ne peut donc faire l'objet des

«ajustements», auxquels nous assistons chaque année, mises en réserve, gels, réductions, ponctions sur la trésorerie des associations gestionnaires.

L'Alliance CFDT/CFTC refuse le statu quo, prend ses responsabilités, et n'hésite pas à s'engager pour l'ensemble des agents et notre action porte ses fruits: le maintien des activités du parc de l'EPAF/Vacances (après la menace d'une vente globale), ou la prise en charge prochaine par l'Etat employeur d'une partie de la cotisation mutualiste de nos collègues sont les preuves, parmi d'autres, de l'efficacité de notre syndicalisme.

A la fonction publique

Après revalorisation de 2,2 % au 1^{er} octobre 2021, le Smic est porté à 1 589,47 € brut mensuels. Afin d'éviter que certains agents de la Fonction publique ne soient rémunérés en dessous du seuil du Smic, l'indice minimum de traitement des agents publics est donc relevé dès le 1^{er} octobre 2021. Le décret est paru au *Journal officiel* le 30 septembre 2021.

Concrètement, un agent de catégorie C en début de grille indiciaire touchera 37 € de plus par mois à compter du 1^{er} octobre 2021.

Le minimum de traitement est fixé à l'indice majoré 340, correspondant à l'indice brut 367, soit 1 593,25 € brut mensuel pour un temps plein.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : federation,cftcfinances@gmail.com